

REGLEMENT JEU CONCOURS GOLFY – NOËL 2025

Article 1 : Société organisatrice

La société GOLFY RESEAU SAS, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro B 415 008 150, implantée à BAILLARGUES (34670) organise un Jeu Concours « Noël ». Ce jeu concours se déroule du 22 décembre au 05 janvier inclus, dans les conditions prévues au présent règlement.

Cette opération est accessible via la page Facebook de GOLFY RESEAU.

Article 2 - Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, cliente ou non qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page Facebook Golfy, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du concours.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 - Dates du concours

- date de début du concours : 22 décembre à 09h00
- date de fin du concours : 05 janvier 2025 à 23h59
- date du tirage au sort : 06 janvier 2025

Article 4 - Modalités de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et rejoindre la page Facebook de GOLFY.
2. Renseigner les coordonnées demandées et participez au jeu-concours.
 - Le joueur peut inviter ses amis à participer
 - Le joueur ne peut tenter de participer au tirage au sort seulement 1 fois

4.1) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

GOLFY RESEAU SAS se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de GOLFY RESEAU SAS altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de GOLFY RESEAU SAS.

De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à postériori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.2) Modalités de tirage au sort

- 5 personnes seront tirées au sort.

Article 5 - Dotations/lots

Les lots sont offerts par GOLFY RESEAU SAS et constitue en ce sens des « dotations ».

- 1 sac de golf Cart Bag IMAX + 1 green-fee à utiliser sur le parcours de votre choix du Réseau Golfy (selon stocks disponibles)
- 1 lot de douze balles Titleist Pro V1 et 1 casquette Titleist + 1 green-fee à utiliser sur le parcours de votre choix du Réseau Golfy (selon stocks disponibles)
- 1 lot de douze balles Titleist Pro V1 et 1 casquette Titleist + 1 green-fee à utiliser sur le parcours de votre choix du Réseau Golfy (selon stocks disponibles)
- 1 lot de douze balles Titleist Pro V1 et 1 casquette Titleist + 1 green-fee à utiliser sur le parcours de votre choix du Réseau Golfy (selon stocks disponibles)
- 1 lot de douze balles Titleist Pro V1 et 1 casquette Titleist + 1 green-fee à utiliser sur le parcours de votre choix du Réseau Golfy (selon stocks disponibles)

Les green-fees sont valables sur une durée de un an à compter du jour de l'attribution de ce dernier.
Les green-fees sont à utiliser dans les golfs français du Réseau (hors Club Paris Golfy).

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société GOLFY RESEAU SAS se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les Gagnants seront alors invités à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, adresse, ville, code postal, pays, par email à : laurine.berard@golfy.fr.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

La société GOLFY RESEAU SAS ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part des gagnants sous 15 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à GOLFY RESAU SAS et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de l'Organisateur dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un mail à l'adresse suivante : contact@golfy.fr.

Article 8 - Responsabilités et droits

La société GOLFY RESEAU SAS :

- Se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.